

EPE - Algérie Télécom - SPA
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar
NIF : 000216001808337

CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL
N°01/AT/DOT01/SDFS/DAL/ACHAT/2025

La Direction opérationnelle des Télécommunications d'Adrar lance un concours d'architecture national portant : **la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) du projet de réalisation d'une agence commerciale & salles d'équipements CHEIKH SIDI MOHAMED BELKEBIR – ADRAR**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Il s'agit d'un concours d'architecture adressé aux bureaux d'études et Architectes agréés Algériens et inscrits à l'ordre des architectes conformément au décret législatif n°94-07 du 18/05/94 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte.

Les soumissionnaires doivent apporter la preuve qu'ils disposent des capacités et ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution du projet.

Les représentants des soumissionnaires intéressés par le présent concours, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar
Sous- Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique
Adresse : Cité administrative route nationale N°06 REGGANE - Adrar

Contre le versement d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000,00 DA)** non remboursable, le paiement se fera auprès de la banque BNA Agence 250 – ADRAR, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en Dinars N° **001002500300000135** clé 43.

Contenu du dossier de la soumission :

Le dossier de soumission comprend deux plis :

- Le pli contenant l'offre Technique
- Le pli contenant l'offre de Prestations, financière et la lettre d'identification

L'offre établie par le candidat doit être présentée comme suit :

A/ Dans une première phase :

L'offre technique dont la composition est détaillée dans le CDC est à remettre à la date de dépôt des offres prévue.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter seulement la mention :

**« Avis de Concours d'Architecture National N°01/ 2025 »
« Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) du projet de réalisation d'une agence commerciale &
salles des équipements CHEIKH SIDI MOHAMED BELKEBIR – ADRAR»
« Offre Technique »
« A ne pas ouvrir »**

B/ Dans une deuxième phase :

Les candidats pré-qualifiés seront invités à remettre à la date précisée sur la lettre d'invitation qui leur sera adressée le pli contenant l'offre de prestations, l'offre financière et la lettre d'identification.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter seulement la mention :

**« Avis de Concours d'Architecture National N°01/ 2025 »
« Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) du projet de réalisation d'une agence commerciale &
salles des équipements CHEIKH SIDI MOHAMED BELKEBIR – ADRAR»
« Offre de Prestations»
« A ne pas ouvrir »**

Lettre d'identification :

Une troisième enveloppe fermée anonyme, insérée dans le pli de l'offre financière, à l'intérieur de laquelle doit être indiqué :

Le nom et prénom et/ou raison sociale, adresse du candidat et le numéro de téléphone

Le numéro d'identification (Code) composé de quatre (04) chiffres mentionné sur les planches du soumissionnaire

Cette troisième enveloppe à insérer dans le pli financier doit porter seulement la mention suivante :

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale

La date et l'heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 11h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (Vendredi et Samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques, qui aura lieu en séance publique le même jour correspondant à la date de dépôt des plis à **11h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.